

1^{er} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et
l'association sans but lucratif
« CarréRotondes »

Entre

- **l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,**

et

- **L'association sans but lucratif « CarréRotondes », représentée par sa présidente désignée ci-après « l'association », d'autre part;**

Un article 14 est ajouté à la convention conclue le 23 mars 2015 entre parties ;

Article 14.- Disposition transitoire

Pour l'exercice 2015, une aide extraordinaire d'un montant de 70.000.- euros est accordée à l'association pour les motifs suivants :

Le ministère de la Culture entend soutenir le CarréRotondes dans la préparation des projets envisagés pour le début de l'année 2016 c.à.d. :

- *Le Fabula Rasa Festival avec les Compagnies Ireal, Berlin, Zitadelle et La Bande Passante*
- *Deux représentations du Vendredis Cirque, nouvelle série de spectacles cirque nouveau*
- *La 1ère édition du « Luxembourg Encouragement for Artists Prize LEAP »*
- *Le lancement du projet d'hébergement de collectifs d'artistes Studio1-Carré*
- *Une série de 6-8 concerts de musiques actuelles de groupes émergents et confirmés*

Ce montant sera liquidé en entier dès signature du présent avenant.

Le montant total attribué à l'association pour 2015 s'élève donc à 1.532.500.- euros.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **11 DEC. 2015**

Pour l'association

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg

Présidente

Ministre de la Culture